

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 7 juin 2021

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 juin 2021

**2021 DAE 119 « Paris Boost Emploi »** - Subvention (220 000 euros) et avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2021-2023 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC)

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le projet de délibération en date du 18 mai 2021 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention de fonctionnement à l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) et de l'autoriser à signer avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2021-2023;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle 2021-2023, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC).

Article 2 : Une subvention de 220000 euros est attribuée à l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) 209 rue La Fayette - 75010 Paris (SIMPA 39803 / dossier 2021\_08990) au titre de l'exercice 2021.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**